



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 19 DÉCEMBRE 2011 à dix-huit heures**

L'an deux mille onze, le 19 du mois de décembre, à dix-huit heures, les membres du conseil municipal de la commune d'Andernos les Bains, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, à l'hôtel de ville, 179 Bd de la République, sous la présidence de Monsieur Philippe PÉRUSAT, maire.

Les membres du conseil municipal ont été convoqués par lettre en date du 6 décembre 2011.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. PÉRUSAT, Maire, M. CANCELON, Mme VENESI, M. EYMERI, Mme PRUNIER, M. CLAVÉ, Mme MASSON, M. LAULOM, M. MONTANÉ, adjoints au maire, M. CAZENEUVE, M. LAHAYE, conseillers délégués, M. BERTHELET, M. BACQUÉ-CAZENAIVE, Mme BODIN, Mme HENIN, Mme GRELAUD, Mme LACAZE, M. VILLEPONTOUX, M. SOUMAT, Mme HEREYRE, M. CONFOULAN, Mme BERNIER, M. BACONNET, conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS OU REPRESENTÉS :

Mme WISNIEWSKI a donné procuration à M. BACQUÉ-CAZENAIVE - Mme ARNAUD a donné procuration à M. CLAVÉ - Mme PALVADEAU a donné procuration à M. LAULOM - M. SIROU a donné procuration à M. CAZENEUVE - Mme DAQUIN - Mme OSCADE a donné procuration à M. CONFOULAN

ÉTAIT SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Monsieur CONFOULAN

**DÉCLASSEMENT D'UNE PROPRIÉTÉ COMMUNALE DU DOMAINE
PUBLIC VERS LE DOMAINE PRIVÉ DE LA COMMUNE
Anciennement lotissement « le Bois du Coulin »**

Monsieur Bernard CAZENEUVE, conseiller municipal délégué, expose :

« Mes Chers Collègues,

Nous sommes sollicités par le propriétaire de la parcelle cadastrée section AP numéro 28 sise 5, rue des vergnes à Andernos-les-Bains relativement à l'acquisition d'un rompu de terrain d'environ 100 m², contigu à sa parcelle et issu des espaces communs du lotissement « Le bois du Coulin ».

Cette demande fait suite à la réalisation d'une opération de lotissement sur les parcelles voisines. En effet, comme le montre le plan ci-annexé, la continuité des espaces verts n'est plus assurée. Dans ces conditions, la partie repérée sur le plan n'est plus de fait affectée à l'usage direct du public.

Nous avons sollicité l'estimation du bien par les services de France Domaine qui fixe la valeur vénale de l'immeuble à 50€/m² H.T.

Aussi, mes chers collègues, je vous propose :

- de constater la désaffectation de ce bien à l'usage direct du public
- de reclasser ce bien dans le domaine privé de la commune
- d'acquiescer à la demande d'acquisition de rompu de terrain moyennant le prix de 50 €/m².
- d'autoriser le Maire à engager toute procédure et à signer tout document en vue d'aboutir à l'acte authentique de transfert de propriété

Je vous remercie. »

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : D. HEREYRE, J. CONFOULAN, M. BERNIER

M. OSCADE,

Sur quoi, le conseil municipal, à la majorité des membres votants présents ou représentés :

APPROUVE les dispositions ci-dessus.

Fait et délibéré en mairie,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre suivent les signatures



Pour copie conforme,
En mairie, le 19 décembre 2011

Le maire

Ph. PÉRUSAT

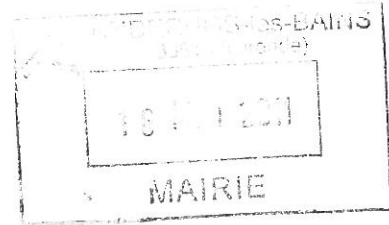
DIRECTION GENERALE DES
FINANCES PUBLIQUES

TRESORERIE GENERALE DE LA
GIRONDE


France
Domaine

208 RUE FERNAND AUDEGUIL
3300 BORDEAUX CEDEX

TELEPHONE : 05.56.00.13.59
TELECOPIE : 05.56.51.00.13.51



Affaire suivie par Ch. LEBRETTE
Courriel
christiane.lebrette@dgfip.finances.gouv.fr
Vos réf. VB/BJ

AVIS DU DOMAINE

CESSIONS D'IMMEUBLES OÙ DE DROITS REELS IMMOBILIERS

MONSIEUR LE MAIRE D'ANDERNOS
BP 30
33510 ANDERNOS

Art L. 311-8 code des communes
Art 56 et 60 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982
Art 7-1 de la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972
Art. L. 324-1 du code de l'urbanisme
Art L. 451-5 du code de la construction et de l'habitation

N° 2011-005V1429

1. **Propriétaire :** COMMUNE D'ANDERNOS
2. **Date de réception de la demande d'avis :** le 4 mai 2011
3. **Situation du bien:**

COMMUNE DE ANDERNOS

Cadastre	Adresse	Contenance
SECTION AP	Rue des Vergnes	100 m ² environ

4. **Description sommaire :**

Bande de terrain de 3 m de large sur 34 m de long à usage ancien de passage pour piétons, située entre deux propriétés bâties

5. **Règles d'urbanisme applicables - Voies et réseaux divers :** Au plan local d'urbanisme, le terrain est classé en zone INA (COS :0,20).
6. **Situation locative. libre**
7. **Valeur vénale de l'immeuble ou du droit cédé:**

Prix unitaire	Superficie	Prix total
50 €	100 m ²	5000,00 €

La présente estimation domaniale doit s'entendre hors taxes et droits d'enregistrement.

8. **Durée de validité de l'avis:** Un an

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Impôts.

A BORDEAUX, le 12 mai 2011
P/le Le Directeur Régional des Finances Publiques
D'Aquitaine
et du département de la Gironde
par délégation
L'Inspectrice

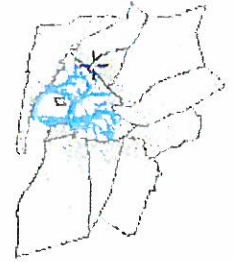

Christiane LEBRETTE



1. Consultation Cadastreale Andernos-Les-Bains

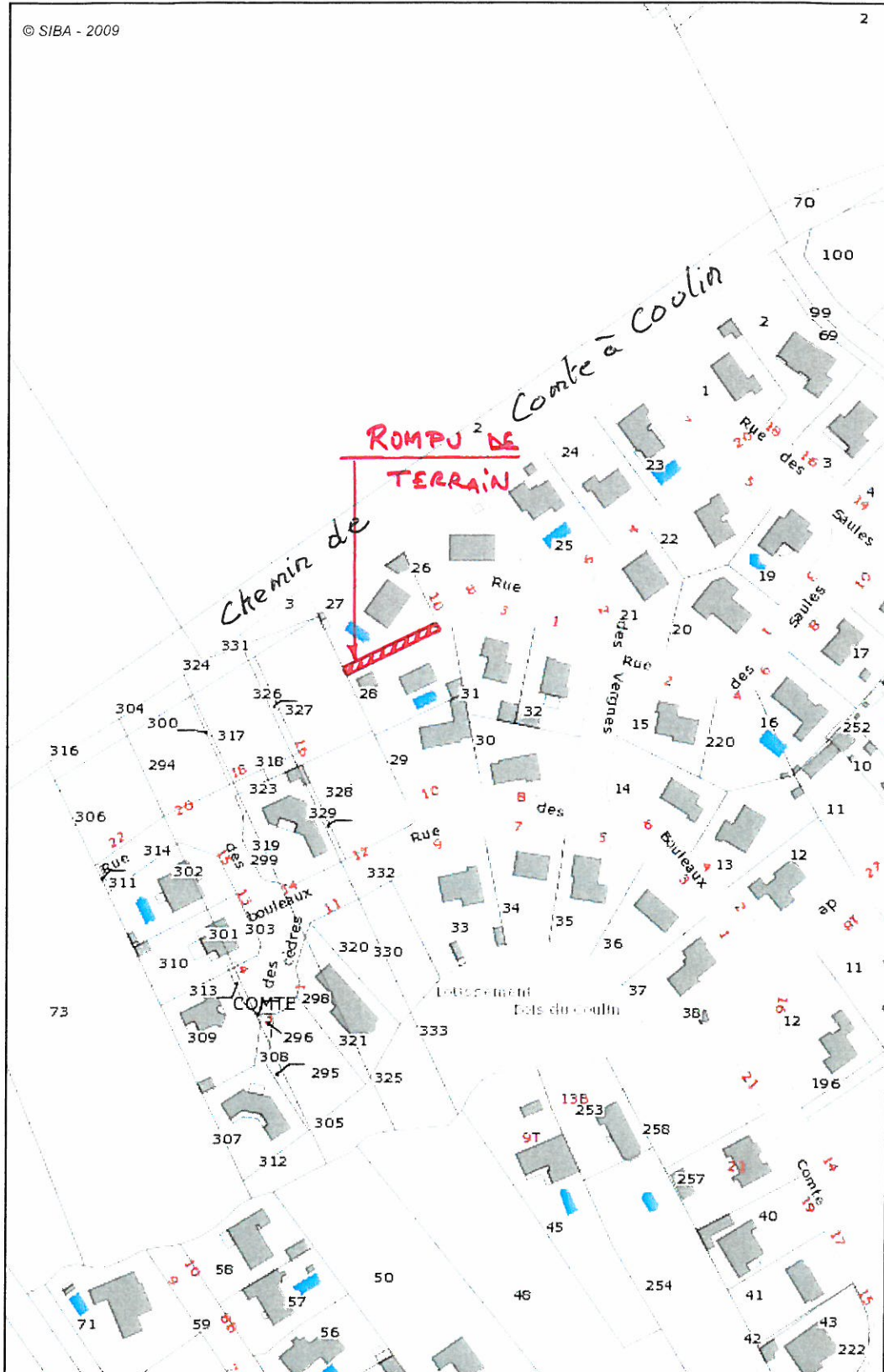
Echelle - 1:2000

Position



Légende

- Points
- Polygones
- Polygones
- Aa** Nom lieu dit
- Aa** Nom voie privée
- Aa** Nom voie publique
- Aa** Numéro de voie
- Aa** Numéro de parcelle
- Flèche de renvoi
- Détail topo linéaire
- Voie ferrée
- Eau (lacs, piscines)
- Bâti dur
- Bâti léger
- Cimetière
- Limites Parcelles
- Parcelle Matrice



Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.